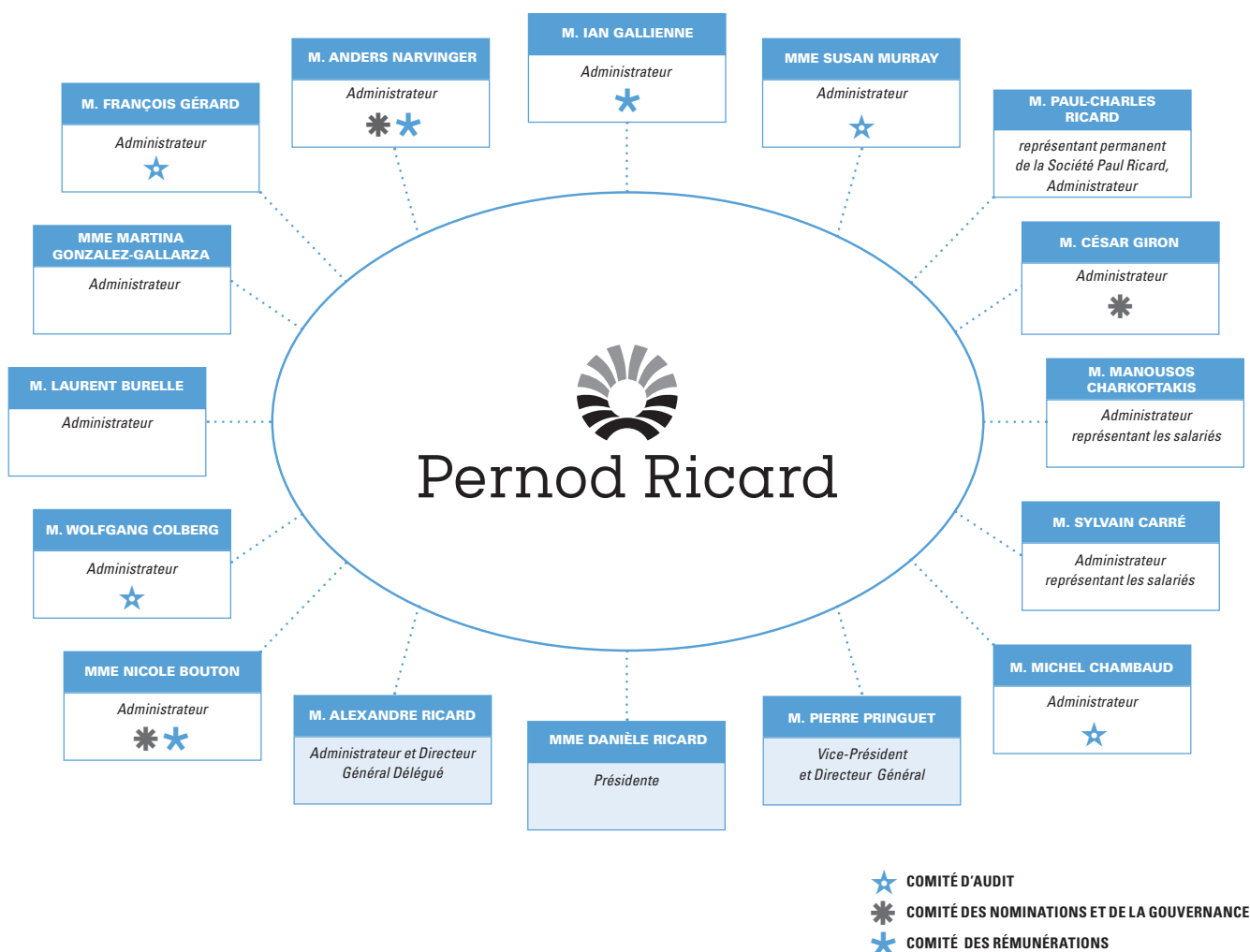


— Rapport du Président du Conseil d'Administration de la Société sur la composition du Conseil et l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, ainsi que sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

Composition du Conseil d'Administration



Fonctions exercées par les Administrateurs

**Madame Danièle RICARD****Présidente du Conseil d'Administration**

75 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :

Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
16.06.1969

Date du dernier renouvellement :
06.11.2013

Date de fin du mandat d'Administrateur :
AG 2017

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
264 542

Attachée de Direction et Administrateur de la Société Ricard entre 1967 et 1975, Madame Danièle Ricard siège depuis 1969 au Conseil d'Administration de la Société Ricard devenue Pernod Ricard. Présidente-Directrice Générale de la Société Paul Ricard jusqu'en 2004, elle en est devenue Présidente du Directoire en 2005.

Madame Danièle Ricard est l'une des filles de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la Société Ricard.

Madame Danièle Ricard a été nommée Présidente du Conseil d'Administration de Pernod Ricard par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 29 août 2012.

**Monsieur Pierre PRINGUET****Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général**

64 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :

Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
17.05.2004

Date du dernier renouvellement :
09.11.2012

Date de fin du mandat d'Administrateur :
AG 2016

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
263 000

Ancien élève de l'École Polytechnique et Ingénieur du Corps des Mines, Monsieur Pierre Pringuet débute sa carrière dans la fonction publique. Il entre au Cabinet du Ministre Michel Rocard (1981-1985), puis devient Directeur des Industries agricoles et alimentaires au Ministère de l'Agriculture. En 1987, il rejoint Pernod Ricard comme Directeur du Développement. Il participe activement à son expansion internationale, en occupant successivement les fonctions de Directeur Général de la Société pour l'Exportation de Grandes Marques (1987-1996), puis Président-Directeur Général de Pernod Ricard Europe (1997-2000). En 2000, il rejoint Monsieur Patrick Ricard à la Holding en qualité de co-Directeur Général de Pernod Ricard avec Richard Burrows. Nommé Administrateur de Pernod Ricard dès 2004, Monsieur Pierre Pringuet mène en 2005 avec succès l'acquisition d'Allied Domecq, puis son intégration. En décembre de la même année, il devient l'unique Directeur Général Délégué du Groupe. En 2008, il réalise l'acquisition de Vin&Sprit (V&S) et de sa marque ABSOLUT Vodka qui parachève l'internationalisation de Pernod Ricard. Suite au retrait des fonctions opérationnelles de Monsieur Patrick Ricard, Monsieur Pierre Pringuet est nommé Directeur Général de Pernod Ricard le 5 novembre 2008. Il a, en outre, été nommé Vice-Président du Conseil d'Administration lors de la séance du Conseil du 29 août 2012.

Monsieur Pierre Pringuet est également Président du Comité Sully, association destinée à promouvoir l'industrie agroalimentaire française, et a été nommé Président de l'Association Française des Entreprises Privées (AFEP) le 29 juin 2012.

Il est Chevalier de la Légion d'Honneur, de l'Ordre National du Mérite et Officier du Mérite Agricole.



Monsieur Alexandre RICARD

Administrateur et Directeur Général Délégué

42 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date du dernier renouvellement :
09.11.2012

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
29.08.2012

Date de fin du mandat d'Administrateur :
AG 2016

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
32 544

Monsieur Alexandre Ricard est diplômé de l'ESCP, de la Wharton Business School (MBA avec majeures en Finance et en Entrepreneurship) et de l'Université de Pennsylvanie (MA en International Studies). Après avoir travaillé sept ans pour Accenture en Conseil en Stratégie et pour Morgan Stanley en Conseil en Fusions et Acquisitions, il rejoint le groupe Pernod Ricard en 2003 au sein du département Audit et Développement de la Holding. Fin 2004, il est nommé Directeur Administratif et Financier d'Irish Distillers Group, puis, en septembre 2006, Directeur Général de Pernod Ricard Asia Duty Free. En juillet 2008, Monsieur Alexandre Ricard est nommé Président-Directeur Général d'Irish Distillers Group et membre du Comité Exécutif de Pernod Ricard. En septembre 2011, il rejoint l'équipe de la Direction Générale du Groupe en tant que Directeur Général Adjoint en charge du Réseau de Distribution et devient membre du Bureau Exécutif. Monsieur Alexandre Ricard a été nommé Directeur Général Délégué lors de la séance du Conseil d'Administration du 29 août 2012. Il a été représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur, du 2 novembre 2009 au 29 août 2012, date à laquelle il a été coopté en qualité d'Administrateur de Pernod Ricard.

Monsieur Alexandre Ricard est l'un des petits-fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la Société Ricard.



Monsieur Paul-Charles RICARD,

Représentant permanent de la Société Paul Ricard ⁽¹⁾

Administrateur
32 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Martell Mumm Perrier Jouët
112, avenue Kléber
75116 Paris (France)

Date de fin du mandat d'Administrateur :
AG 2017

Société Paul Ricard :

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
09.06.1983

Nombre d'actions détenues par Monsieur Paul-Charles Ricard au 30 juin 2014 :
181 304

Date du dernier renouvellement :
06.11.2013

Nombre d'actions détenues par la Société Paul Ricard au 30 juin 2014 :
22 298 469

Monsieur Paul-Charles Ricard est titulaire d'un Master en Sciences du Management de l'Euromed Marseille, d'un Master 2 en Communication (droit des médias) et d'une maîtrise de Droit des Affaires de l'Université Panthéon-Assas Paris 2. Il a rejoint le groupe Pernod Ricard en 2008 au sein du département Audit et Développement de la Holding en qualité d'Auditeur Interne. En 2010, il rejoint la société Martell Mumm Perrier-Jouët en qualité de Chef de Produit International G.H. Mumm et devient Chef de Groupe marketing en 2014.

Monsieur Paul-Charles Ricard est l'un des petits-fils de Monsieur Paul Ricard, fondateur de la Société Ricard.

Depuis le 29 août 2012, il est représentant permanent de la Société Paul Ricard, société Administrateur de Pernod Ricard.

(1) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.



Monsieur César GIRON

Administrateur

52 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Pernod
120, avenue du Maréchal Foch
94015 Créteil Cedex (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
05.11.2008

Date du dernier renouvellement :
09.11.2012

Date de fin du mandat :
AG 2016

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
7 077

Diplômé de l'École Supérieure de Commerce de Lyon, Monsieur César Giron a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1987 où il a effectué toute sa carrière. En 2000, il est nommé Directeur Général de Pernod Ricard Suisse avant d'être nommé Président-Directeur Général de Wyborowa SA en Pologne en décembre 2003.

Depuis le 1^{er} juillet 2009, Monsieur César Giron est Président-Directeur Général de Pernod, une filiale française de Pernod Ricard.

Monsieur César Giron est le fils de Madame Danièle Ricard, Présidente du Conseil d'Administration de Pernod Ricard.



Monsieur François GÉRARD

Administrateur

74 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
10.12.1974

Date du dernier renouvellement :
10.11.2010

Date de fin du mandat :
AG 2014

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
14 217

Diplômé de l'ESSEC en 1962 et titulaire d'un MBA de l'Université de Columbia en 1964, Monsieur François Gérard exerce ses compétences d'analyste financier au sein de Lazard France (Paris) entre 1965 et 1968. Il intègre ensuite le secteur des Vins & Spiritueux en rejoignant la Compagnie Dubonnet Cinzano. Entre 1976 et 1985, il est nommé Directeur Général puis Président-Directeur Général de Cusenier. En 1986, il devient Président-Directeur Général de SIAS MPA, fonction qu'il a occupée jusqu'en 2001.



Madame Martina GONZALEZ-GALLARZA

Administrateur

45 ans
Nationalité espagnole

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard España
C/Manuel Marañón 8
28043 Madrid (Espagne)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
25.04.2012

Date du dernier renouvellement :
09.11.2012

Date de fin du mandat :
AG 2014

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 100

Madame Martina Gonzalez-Gallarza est diplômée de l'École de Commerce des Jésuites ICADE de Madrid et a obtenu un doctorat en Marketing de l'Université de Valence. Après avoir travaillé dans le département Marketing de KP Foods (appartenant au groupe britannique United Biscuits) en 1991 et 1992, elle a poursuivi sa carrière dans le monde universitaire, exerçant différentes fonctions au sein de la Faculté d'Études de l'Entreprise de l'Université Polytechnique de Valence, notamment en tant que Directrice du Département Marketing et Responsable du Bureau International. Elle a ensuite rejoint l'Université Catholique de Valence où elle a été Doyenne de la Faculté d'Études Commerciales de 2004 à 2008. Depuis novembre 2008, Madame Martina Gonzalez-Gallarza fait partie du département Marketing de l'Université de Valence où elle exerce des activités de recherche dans le domaine du comportement du consommateur et enseigne dans les programmes de masters internationaux (MBA...) et autres diplômes professionnels.

Par ailleurs, Madame Martina Gonzalez-Gallarza est membre de l'Association Espagnole et de l'Association Française de Marketing ainsi que de l'American Marketing Association.



Madame Nicole BOUTON

Administrateur indépendant

66 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Friedland Gestion
90, avenue des Ternes
75017 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
07.11.2007

Date du dernier renouvellement :
15.11.2011

Date de fin du mandat :
AG 2015

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 150



Monsieur Laurent BURELLE

Administrateur indépendant

64 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Compagnie Plastic Omnium
1, rue du Parc
92593 Levallois Cedex (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
04.05.2011

Date du dernier renouvellement :
06.11.2013

Date de fin du mandat :
AG 2017

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 000

Madame Nicole Bouton est diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Entre 1970 et 1984, elle a exercé les fonctions de Sous-Directeur, puis de Directeur Adjoint à l'Administration Centrale du Crédit Commercial de France. De 1984 à 1996, Madame Nicole Bouton occupe successivement les fonctions de Directeur Adjoint, Directeur, puis Gérant de Lazard Frères et Cie et de Lazard Frères Gestion. En 1996, elle est nommée au Comité exécutif de la Banque NSMD (Groupe ABN AMRO France) et prend les fonctions de Directeur des Clientèles institutionnelles et bancaires avant d'être nommée membre du Directoire en 2000. Elle prend également les fonctions de Directeur de Holding ABN AMRO France la même année. Par ailleurs, elle est nommée Présidente du Directoire, puis Vice-Présidente du Conseil de Surveillance d'Asset Allocation Advisors et Présidente de la Banque du Phénix qu'elle fusionne avec la Banque NSMD en octobre 1998. Madame Nicole Bouton quitte ABN AMRO en 2001 et fonde en 2002 Groupe Financière Centuria dont elle a assuré la Présidence jusqu'en juin 2010 ; à ce titre, elle préside plusieurs filiales dont Financière Accréditée, acquise en 2006. Elle est également Administrateur de plusieurs autres filiales du Groupe Financière Centuria. À fin juin 2010, elle vend ses actions de Centuria et demeure Présidente de Financière Accréditée. Elle est nommée Présidente du Comité stratégique de Friedland Gestion, société de gestion, aux côtés de deux nouveaux partenaires.

Monsieur Laurent Burelle est ingénieur de l'école polytechnique fédérale de Zurich (Suisse) et titulaire d'un *Master of Sciences* du MIT (États-Unis). Il a réalisé toute sa carrière au sein de la Compagnie Plastic Omnium et exercé notamment les fonctions de Président-Directeur Général de Plastic Omnium Espagne de 1977 à 1981 et de Vice-Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium de 1981 à 2001. Depuis 2001, Monsieur Laurent Burelle est Président-Directeur Général de la Compagnie Plastic Omnium. Il est par ailleurs Administrateur de la Fondation Jacques Chirac pour l'enfance handicapée.



Monsieur Michel CHAMBAUD

Administrateur indépendant

62 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles (Belgique)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
02.11.2009

Date du dernier renouvellement :
06.11.2013

Date de fin du mandat :
AG 2017

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 050

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales en 1973, de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1975 et titulaire d'un Doctorat en Droit Fiscal en 1977, Monsieur Michel Chambaud exerce une activité de Conseil en Stratégie chez Arthur D. Little et assure différents postes d'enseignant en Finance jusqu'en 1978. À partir de cette date et jusqu'en 1982, il est consultant auprès de banques de développement africaines sous contrat de la Banque Mondiale et il fonde en parallèle Surf System (groupe de presse comprenant les magazines *Surf Session*, *Body Board Air Force*, *Surfer's Journal*).

En 1982, il rejoint le Groupe Schlumberger, où il est successivement Directeur Financier en France, aux États-Unis, puis au Japon.

Depuis 1987, il participe au développement du groupe Pargesa-GBL en occupant alternativement des fonctions dans les Holdings et des fonctions opérationnelles dans les participations ; jusqu'en 1996, il est Directeur Général Adjoint en charge des participations de Parfinance (Holding cotée en France, filiale de Pargesa), puis, de 1996 à 2003, il est membre du Directoire d'Imerys, en charge des Finances et de la Stratégie. Enfin, il a été Directeur des Participations de Groupe Bruxelles Lambert jusqu'au 31 mai 2014. À ce jour, il est gérant de la S.P.R.L. NYALA et Senior Advisor de Ergon Capital Partners.



Monsieur Wolfgang COLBERG

Administrateur indépendant

54 ans
Nationalité allemande

Adresse professionnelle :
Industrial Partner – CVC Capital Partners
WestendDuo, Bockenheimer Landstrasse 24
60323 Frankfurt am Main (Allemagne)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
05.11.2008

Date du dernier renouvellement :
09.11.2012

Date de fin du mandat :
AG 2016

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 076

Titulaire d'un doctorat en Sciences Politiques (complété par une spécialisation en « Business Administration » et « Business Informatics »), Monsieur Wolfgang Colberg a fait sa carrière au sein du groupe Robert Bosch et du groupe BSH. Entré dans le groupe Robert Bosch en 1988, il a successivement assuré les fonctions de Contrôleur de Gestion (Siège), Directeur Administratif (Usine de Göttingen) (1990-1993), Directeur du Contrôle de gestion et Planning économique (Siège) (1993-1994) et a été nommé Directeur Général de la filiale du Groupe pour la Turquie et l'Asie centrale. En 1996, il a exercé les fonctions de Senior Vice-Président – Achats et Logistique (Siège).

De 2001 à 2009, il a été Directeur Financier de BSH Bosch und Siemens Hausgeräte GmbH et membre du Comité exécutif puis, entre 2009 et 2013, il a été Directeur Financier de Evonik Industries AG et membre du Comité exécutif. Depuis 2013, Monsieur Wolfgang Colberg est *Industrial Partner* de CVC Capital Partners.



Monsieur Ian GALLIENNE

Administrateur indépendant

43 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Groupe Bruxelles Lambert
Avenue Marnix, 24
1000 Bruxelles (Belgique)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
09.11.2012

Date du dernier renouvellement :
N/A

Date de fin du mandat :
AG 2014

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 000

Monsieur Ian Gallienne est Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert depuis janvier 2012. Il est diplômé en Gestion et Administration, spécialisation Finance, de l'ESDE de Paris et titulaire d'un MBA de l'INSEAD de Fontainebleau. De 1998 à 2005, il est Directeur des Fonds de *private equity* Rhône Capital LLC à New York et Londres. De 2005 à 2012, il est fondateur et Administrateur Délégué des fonds de *private equity* Ergon Capital Partners I, II et III. Il est Administrateur de Groupe Bruxelles Lambert depuis 2009, de Imerys depuis 2010, de Lafarge depuis 2011 et de SGS depuis 2013.



Madame Susan MURRAY

Administrateur indépendant
57 ans
Nationalité britannique

Adresse professionnelle :
Bodicote Mill – Church Street,
Bodicote, Nr Banbury
Oxon OX15 4DR (Royaume-Uni)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
10.11.2010

Date du dernier renouvellement :
N/A

Date de fin du mandat :
AG 2014

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 000

Madame Susan Murray est Administrateur indépendant d'Imperial Tobacco Group Plc, de Compass Group Plc et d'Enterprise Inns Plc. Elle a été membre du Conseil d'Administration de Littlewoods Limited d'octobre 1998 à janvier 2004 et ensuite Directeur Général de Littlewoods Stores Limited. Auparavant, elle fut Présidente-Directrice Générale Monde de The Pierre Smirnoff Company, une société du groupe Diageo Plc, et occupait par ailleurs les fonctions de Présidente de l'International Center for Alcohol Policies à Washington DC. Madame Susan Murray fut également Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc et de SSL International Plc. Elle a été membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority et de Portman Group. Elle est membre de la Royal Society of Arts.



Monsieur Sylvain CARRÉ

Administrateur représentant les salariés
48 ans
Nationalité française

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
02.12.2013

Date du dernier renouvellement :
N/A

Date de fin du mandat :
02.12.2017

Monsieur Sylvain Carré a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1988 au sein de sa filiale Pernod en qualité d'ouvrier hautement qualifié à la distillation et aux nouveaux produits. En 1993, il devient agent de maîtrise responsable de groupe d'embouteillage. Depuis 2002, il est Responsable d'Équipe Production de Pernod à Thuir.

Monsieur Sylvain Carré a été désigné comme Administrateur représentant les salariés par le Comité de groupe (France) le 2 décembre 2013.



Monsieur Anders NARVINGER

Administrateur indépendant
65 ans
Nationalité suédoise

Adresse professionnelle :
Östermalmsgatan, 94
SE-114-59 Stockholm (Suède)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
02.11.2009

Date du dernier renouvellement :
06.11.2013

Date de fin du mandat :
AG 2015

Nombre d'actions détenues au 30 juin 2014 :
1 020

Monsieur Anders Narvinger, ancien Directeur Général d'ABB Sweden et de l'Association suédoise des industries mécaniques, est Président du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB (entreprise suédoise d'ingénierie), de ÅF AB (conseil en technologie), de Coor Service Management Group AB (gestion de services) et de Capio AB (services de santé). Monsieur Anders Narvinger, diplômé en ingénierie et en économie, est également membre du Conseil d'Administration de JM AB (construction et bâtiment), et Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède).



Monsieur Manousos CHARKOFTAKIS

Administrateur représentant les salariés
44 ans
Nationalité grecque

Adresse professionnelle :
Pernod Ricard
12, place des États-Unis
75116 Paris (France)

Date de première nomination en qualité d'Administrateur :
28.11.2013

Date du dernier renouvellement :
N/A

Date de fin du mandat :
28.11.2017

Monsieur Manousos Charkoftakis a rejoint le groupe Pernod Ricard en 1998 au sein de sa filiale Pernod Ricard Hellas en Grèce. Depuis 2002, il est Chef de Zone responsable des Iles grecques et de la Crète. Il est titulaire d'un MBA (Administration d'Entreprises) et est membre de l'Association Grecque d'Administration d'Entreprises.

Monsieur Manousos Charkoftakis a été désigné comme Administrateur représentant les salariés par le Comité d'entreprise européen le 28 novembre 2013.

Mandats exercés en dehors du Groupe au 30 juin 2014

Le tableau ci-dessous présente les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société exercés en dehors du Groupe au 30 juin 2014 :

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination en qualité d'Administrateur	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2014 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats en dehors du Groupe échus au cours des cinq dernières années
PRÉSIDENTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION				
Mme DANIELÈ RICARD	16.06.1969	2016/2017	<input type="checkbox"/> Présidente du Directoire de la Société Paul Ricard <input type="checkbox"/> Gérante non associée de la société Le Garlaban <input type="checkbox"/> Présidente du Conseil d'Administration de Bendor SA (Luxembourg) <input type="checkbox"/> Présidente de la société Les Embiez <input type="checkbox"/> Gérante non associée de la société Tabac des Îles de Bendor et des Embiez	<input type="checkbox"/> Néant
VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DIRECTEUR GÉNÉRAL				
M. PIERRE PRINGUET	17.05.2004	2015/2016	<input type="checkbox"/> Administrateur d'Iliad* <input type="checkbox"/> Administrateur de Cap Gemini*	<input type="checkbox"/> Néant
ADMINISTRATEUR ET DIRECTEUR GÉNÉRAL DÉLÉGUÉ				
M. ALEXANDRE RICARD	29.08.2012	2015/2016	<input type="checkbox"/> Membre du Directoire de la Société Paul Ricard <input type="checkbox"/> Président-Directeur Général de Le Delos Invest II <input type="checkbox"/> Président-Directeur Général de Lirix <input type="checkbox"/> Administrateur de Le Delos Invest I <input type="checkbox"/> Administrateur de Bendor SA (Luxembourg)	<input type="checkbox"/> Président-Directeur Général de Le Delos Invest I
ADMINISTRATEURS				
SOCIÉTÉ PAUL RICARD ⁽²⁾ REPRÉSENTÉE PAR M. PAUL-CHARLES RICARD	09.06.1983	2016/2017	<input type="checkbox"/> Président de Le Delos Invest III (Société Paul Ricard) <input type="checkbox"/> Membre du Conseil de Surveillance de la Société Paul Ricard (M. Paul-Charles Ricard)	<input type="checkbox"/> Néant
M. CÉSAR GIRON	05.11.2008	2015/2016	<input type="checkbox"/> Membre du Directoire de la Société Paul Ricard <input type="checkbox"/> Administrateur de Lirix <input type="checkbox"/> Administrateur de Le Delos Invest I <input type="checkbox"/> Administrateur de Le Delos Invest II <input type="checkbox"/> Administrateur de Bendor SA (Luxembourg)	<input type="checkbox"/> Néant
M. FRANÇOIS GÉRARD	10.12.1974	2013/2014	<input type="checkbox"/> Néant	<input type="checkbox"/> Néant
Mme MARTINA GONZALEZ-GALLARZA	25.04.2012	2013/2014	<input type="checkbox"/> Néant	<input type="checkbox"/> Néant

* Société cotée.

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

(2) Société non cotée actionnaire de Pernod Ricard.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination en qualité d'Administrateur	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2014 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats en dehors du Groupe échu au cours des cinq dernières années
ADMINISTRATEURS INDÉPENDANTS				
Mme NICOLE BOUTON	07.11.2007	2014/2015	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Présidente de Financière Accréditée (filiale de Centuria Capital) ❑ Présidente du Comité stratégique de Friedland Gestion ❑ Administrateur de l'AMOC (Opéra Comique) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Présidente de Centuria Capital ❑ Présidente de Centuria Luxembourg (filiale de Centuria Capital) ❑ Présidente de Financière Centuria Asset Management (filiale de Centuria Capital) ❑ Présidente de Centuria Accréditation (filiale de Centuria Capital)
M. LAURENT BURELLE	04.05.2011	2016/2017	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Président-Directeur Général de Compagnie Plastic Omnium SA* ❑ Directeur Général Délégué et Administrateur de Burelle SA* ❑ Directeur Général Délégué et Administrateur de Sogec 2 SA ❑ Administrateur de Burelle Participations SA ❑ Président et Membre du Comité de surveillance de Sofiparc SAS ❑ Président et Membre du Comité de surveillance de Plastic Omnium Environnement SAS ❑ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors SAS ❑ Président de Inergy Automotive Systems SAS ❑ Administrateur de la Lyonnaise de Banque ❑ Président de la Cie Financière de la Cascade SAS ❑ Membre du Conseil de Surveillance de Labruyère Eberlé SAS ❑ Membre du Conseil de Surveillance de Wendel SA* ❑ Gérant de Plastic Omnium GmbH (Allemagne) ❑ Président-Directeur Général de Plastic Omnium Holding (Shanghai) Co Ltd (Chine) ❑ Président et Administrateur Délégué de Compania Plastic Omnium SA (Espagne) ❑ Président de Plastic Omnium Inc. (États-Unis) ❑ Président de Plastic Omnium International BV (Pays-Bas) ❑ Administrateur de Signal AG (Suisse) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Président de Compagnie Signature SAS ❑ Président de Plastic Omnium Auto SAS ❑ Représentant légal de la société Plastic Omnium Auto Exteriors, co-Gérant de la société Valeo Plastic Omnium SNC ❑ Président de Epsco International Inc. (États-Unis) ❑ Président de Performance Plastics Products - 3P Inc. (États-Unis) ❑ Président de Plastic Omnium Auto Exteriors LLC (États-Unis) ❑ Président de Plastic Omnium Industries Inc. (États-Unis) ❑ Président de Plastic Omnium Automotive Services Inc. (États-Unis) ❑ Administrateur de Inergy Automotive Systems LLC (États-Unis) ❑ Président de Plastic Omnium Ltd (Grande-Bretagne) ❑ Président de Plastic Omnium AG (Suisse)

* Société cotée.

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination en qualité d'Administrateur	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2014 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats en dehors du Groupe échu au cours des cinq dernières années
M. MICHEL CHAMBAUD	02.11.2009	2016/2017	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Membre du Conseil de Surveillance de Filhet Allard ❑ Administrateur de Steel Partners NV (Belgique) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Administrateur Délégué de GBL TC (Belgique) ❑ Administrateur de Ergon Capital Partners III (Belgique)
M. WOLFGANG COLBERG	05.11.2008	2015/2016	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Membre du Conseil Régional de Deutsche Bank AG (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Membre du Comité de surveillance de Roto Frank AG, Stuttgart (Allemagne) ❑ Vice-Président du Conseil d'Administration de STEAG GmbH (Allemagne) ❑ Membre du Conseil de THS GmbH (Allemagne) ❑ Membre du Conseil d'Administration de Vivawest Wohnen GmbH (Allemagne)
M. IAN GALLIENNE	09.11.2012	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Administrateur Délégué de Groupe Bruxelles Lambert SA* (Belgique) ❑ Administrateur de Lafarge* ❑ Administrateur de Imerys* ❑ Administrateur de SGS* ❑ Administrateur Délégué d'Ergon Capital Partners SA (Belgique) ❑ Administrateur Délégué d'Ergon Capital Partners II SA (Belgique) ❑ Administrateur Délégué d'Ergon Capital Partners III SA (Belgique) ❑ Administrateur d'Ergon Capital SA (Belgique) ❑ Administrateur de Steel Partners NV (Belgique) ❑ Administrateur de Erbe SA (Belgique) ❑ Administrateur de Gruppo Banca Leonardo SpA (Italie) ❑ Gérant d'Ergon Capital II Sarl (Luxembourg) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Administrateur de Central Parc Villepinte SA ❑ Administrateur de ELITech Group SAS ❑ Administrateur du Fonds de dotation du Palais ❑ Administrateur de PLU Holding SAS ❑ Administrateur du Groupe de Boeck SA (Belgique) ❑ Administrateur de la Gardenia Beauty Spa (Italie) ❑ Administrateur de Seves Spa (Italie) ❑ Administrateur de Arno glass SA (Luxembourg) ❑ Gérant d'Egerton Sarl (Luxembourg)
Mme SUSAN MURRAY	10.11.2010	2013/2014	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Présidente non-exécutive de Farrow & Ball (Royaume-Uni) ❑ Présidente de la Responsabilité Sociale de l'Entreprise de Compass Group Plc* (Royaume-Uni) ❑ Administrateur d'Imperial Tobacco Group Plc* (Royaume-Uni) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Administrateur de WM Morrison Supermarkets Plc (Royaume-Uni) ❑ Administrateur de l'Advertising Authority Ltd (Broadcast) (Royaume-Uni) ❑ Administrateur et membre du Conseil de l'Advertising Standards Authority (Royaume-Uni) ❑ Administrateur d'Enterprise Inns Plc* (Royaume-Uni)

* Société cotée.

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

Prénom et nom ou dénomination sociale des Administrateurs	Date de première nomination en qualité d'Administrateur	Date d'échéance du mandat ⁽¹⁾	Mandats et fonctions principales exercés en dehors du Groupe au 30.06.2014 ou à la date de démission le cas échéant	Mandats en dehors du Groupe échus au cours des cinq dernières années
M. ANDERS NARVINGER	02.11.2009	2014/2015	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Président du Conseil d'Administration d'Alfa Laval AB* (Suède) ❑ Président du Conseil d'Administration de ÅF AB* (Suède) ❑ Membre du Conseil d'Administration de JM AB* (Suède) ❑ Président de Coor Service Management Group AB (Suède) ❑ Vice-Président de la Chambre de Commerce Internationale (ICC) (Suède) ❑ Président de Capio AB (Suède) 	<ul style="list-style-type: none"> ❑ Président du Conseil d'Administration de TeliaSonera AB* (Suède) ❑ Président du Conseil d'Administration de Trelleborg AB* (Suède) ❑ Président du Swedish Trade (Suède) ❑ Président de Invest In Sweden Agency (Suède) ❑ Président du Lund Institute of Technology (Suède) ❑ Président de Vin&Sprit AB (Suède) ❑ Président de Ireco Holding AB (Suède) ❑ Membre du Conseil d'Administration de Volvo Car Corporation (Suède) ❑ Directeur Général de l'Association suédoise des industries mécaniques (Suède)

ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES SALARIÉS

M. SYLVAIN CARRE	02.12.2013 ⁽²⁾	02.12.2017	❑ Néant	❑ Néant
M. MANOUSOS CHARKOFTAKIS	28.11.2013 ⁽²⁾	28.11.2017	❑ Néant	❑ Néant

* Société cotée.

(1) Le mandat prend fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice mentionné.

(2) Date de désignation respectivement par le Comité de groupe (France) et le Comité d'entreprise européen.

Les Administrateurs n'exercent pas de fonctions salariées dans le Groupe, à l'exception de Messieurs Sylvain Carré et Manousos Charkoftakis, Administrateurs représentant les salariés, qui occupent respectivement les postes de Responsable d'Équipe de Production de Pernod et de Chef de Zone responsable

des Îles grecques et de la Crète, de Monsieur César Giron, Président-Directeur Général de la société Pernod et de Monsieur Paul-Charles Ricard (représentant permanent de la Société Paul Ricard, Administrateur), Chef de Groupe Marketing chez Martell Mumm Perrier-Jouët.

Mandats exercés dans le Groupe au 30 juin 2014

Le tableau ci-dessous présente les mandats des membres du Conseil d'Administration de la Société exercés dans le Groupe au 30 juin 2014 :

Prénom et nom des Administrateurs	Nationalité de la Société	Fonction	Dénomination sociale
Mme DANIÈLE RICARD Présidente du Conseil d'Administration	Sociétés françaises	Administrateur	<input type="checkbox"/> Ricard
M. PIERRE PRINGUET Vice-Président du Conseil d'Administration et Directeur Général	Sociétés françaises	Président du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Finance SA
		Président	<input type="checkbox"/> Lina 5
			<input type="checkbox"/> Lina 7
			<input type="checkbox"/> Lina 8
			<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Central and South America
			<input type="checkbox"/> Pernod Ricard North America
			<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Asia
		Administrateur	<input type="checkbox"/> Martell & Co
			<input type="checkbox"/> G.H. Mumm & Cie, Société Vinicole de Champagne, Successeur <input type="checkbox"/> Champagne Perrier-Jouët
		Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/> Pernod <input type="checkbox"/> Ricard
		Représentant permanent de la société Pernod Ricard au sein du Conseil de Surveillance	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Europe, Middle East and Africa
		Membre du Conseil de Direction	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Asia
	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard North America		
Sociétés étrangères	Administrateur	<input type="checkbox"/> Comrie Ltd	
		<input type="checkbox"/> Irish Distillers Group	
		<input type="checkbox"/> GEO G. Sandeman Sons & Co. Ltd	
		<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Pacific Holding Pty Ltd	
		<input type="checkbox"/> Suntory Allied Ltd	
		<input type="checkbox"/> Havana Club Holding SA	
		<input type="checkbox"/> Havana Club International	
		<input type="checkbox"/> The ABSOLUT Company AB	
		<input type="checkbox"/> Havana Club Know-How Sàrl	
		<input type="checkbox"/> Martell & Co	
M. ALEXANDRE RICARD Administrateur et Directeur Général Délégué	Sociétés françaises	Administrateur	<input type="checkbox"/> Pernod <input type="checkbox"/> Ricard
		Membre du Conseil de Surveillance	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Europe, Middle East and Africa
		Membre du Conseil de Direction	<input type="checkbox"/> Pernod Ricard Asia <input type="checkbox"/> Pernod Ricard North America
Sociétés étrangères	Administrateur	<input type="checkbox"/> Irish Distillers Group	
		<input type="checkbox"/> Suntory Allied Ltd	
M. CÉSAR GIRON Administrateur	Sociétés françaises	Président-Directeur Général	<input type="checkbox"/> Pernod
		Représentant permanent de la société Pernod au sein du Conseil d'Administration	<input type="checkbox"/> Société des Produits d'Armagnac

Renouvellement du mandat de deux Administrateurs et nomination d'un Administrateur

À la suite des recommandations du Comité des nominations et de la gouvernance, il sera proposé de renouveler les mandats d'Administrateur de Madame Martina Gonzalez-Gallarza et de Monsieur Ian Gallienne arrivant à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2014. Les mandats seraient renouvelés pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Par ailleurs, Monsieur Michel Chambaud a informé le Conseil d'Administration de sa décision de démissionner de ses fonctions d'Administrateur de la Société avec effet au 6 novembre 2014.

Afin de pourvoir au remplacement de Monsieur Michel Chambaud, le Conseil d'Administration a décidé, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, de proposer à l'Assemblée Générale du 6 novembre 2014 la nomination de Monsieur Gilles Samyn en qualité d'Administrateur, et ce, pour une durée de quatre ans expirant à l'issue de l'Assemblée Générale tenue en 2018 pour statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Comité des nominations et de la gouvernance a examiné la situation de cette candidature et a apprécié que Monsieur Gilles Samyn satisfaisait pleinement aux critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF auquel la Société se réfère.

Ainsi, à l'issue de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2014, le Conseil d'Administration serait composé de 14 membres, dont deux Administrateurs représentant les salariés, et comprendrait 6 Administrateurs indépendants et 3 femmes⁽¹⁾.

La présentation de Monsieur Gilles Samyn figure ci-après.

Monsieur Gilles Samyn

64 ans, nationalités française et belge

Adresse professionnelle :
Groupe Frère
Rue de la Blanche Borne 12
B-6280 Loverval (Belgique)

Monsieur Gilles Samyn est ingénieur commercial diplômé de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) - École de Commerce Solvay au sein de laquelle il exerce des fonctions scientifiques et académiques depuis 1969. Il débute sa carrière professionnelle en qualité de conseiller au Mouvement Coopératif Belge avant de rejoindre le Groupe Bruxelles Lambert en 1974. Après une année en tant que conseiller indépendant, il intègre, en 1983, le groupe Frère-Bourgeois où il exerce aujourd'hui les fonctions d'Administrateur Délégué.

Monsieur Gilles Samyn exerce notamment les mandats et fonctions ci-dessous :

- Président : Transcor, Groupe Flo* ;
- Administrateur Délégué : Groupe Frère (Frère-Bourgeois, Erbe, CNP) ;
- Administrateur : Groupe Bruxelles Lambert (GBL)* ; Métropole Télévision (M6)* ; APG/SGA* et Pargesa Holding* ;
- Gérant : Sienna Capital.

(1) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour établir le pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration ni la proportion de femmes.

* Sociétés cotées.

Condammations, faillites, conflits d'intérêts et autres informations

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'incrimination et/ou sanction publique officielle

À la connaissance de Pernod Ricard et au jour de l'établissement du présent document :

- aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale ;
- aucun des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'a été associé, au cours des cinq dernières années, à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou en tant que Directeur Général ;
- aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée au cours des cinq dernières années à l'encontre de l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) ; et
- aucun Administrateur ni membre de la Direction Générale n'a été empêché par un tribunal au cours des cinq dernières années d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de Direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Contrats de services

Aucun membre du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale n'est lié par un contrat de services avec Pernod Ricard ou l'une de ses filiales.

Conflits d'intérêts

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale à l'égard de la Société en leur qualité de Mandataire Social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas d'arrangement ou d'accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients ou des fournisseurs aux termes desquels l'un des membres du Conseil d'Administration ou de la Direction Générale a été sélectionné en cette qualité.

À la connaissance de la Société, et au jour de l'établissement du présent document, à l'exception de ce qui est décrit au paragraphe « Pactes d'actionnaires » de la Partie 8 « Information sur la Société et le capital », il n'existe aucune restriction acceptée par les membres du Conseil d'Administration et de la Direction Générale concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société.

Conformément au Règlement intérieur ⁽¹⁾ du Conseil et afin de prévenir les risques de conflit d'intérêts, chaque membre du Conseil d'Administration a l'obligation de déclarer au Conseil, dès qu'il en a connaissance, toute situation laissant apparaître ou pouvant laisser apparaître un conflit d'intérêts entre l'intérêt social de la Société et son intérêt personnel direct ou indirect ou l'intérêt de l'actionnaire ou du groupe d'actionnaires qu'il représente.

Représentant du personnel

Depuis la désignation des deux Administrateurs représentant les salariés fin 2013, la représentation du personnel de Pernod Ricard S.A. au Conseil d'Administration est dorénavant assurée par une seule personne, Madame Amélie Virat.

Structure de gouvernance

Code de gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'Administration de Pernod Ricard du 12 février 2009 a confirmé que le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées de l'AFEP et du MEDEF de décembre 2008, dernièrement révisé en juin 2013 (ci-après le « Code AFEP-MEDEF »), disponible sur les sites Internet de l'AFEP et du MEDEF, est celui auquel se réfère Pernod Ricard, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Mise en œuvre de la règle « Appliquer ou Expliquer »

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L. 225-37 du Code de commerce et visée à l'Article 25.1 du Code AFEP-MEDEF, la Société estime que ses pratiques se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF. Toutefois, certaines dispositions ont été écartées pour les raisons expliquées dans le tableau ci-après :

Dispositions du Code AFEP-MEDEF écartées	Explications
<p>Critères d'indépendance des Administrateurs</p> <p>Article 9.4 : Pour être qualifié d'indépendant, un Administrateur ne doit pas « être salarié ou Dirigeant Mandataire Social de la Société, ni salarié, ou Administrateur de sa Société Mère ou d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ».</p>	<p>Indépendance de Monsieur Anders Narvinger : l'État suédois avait nommé en mars 2007 Monsieur Anders Narvinger comme Président non exécutif du Conseil d'Administration de Vin&Sprit (V&S). Cette nomination avait été faite dans le contexte particulier de la privatisation de la société V&S : l'État suédois avait alors besoin d'un garant indépendant et neutre pendant cette phase, rôle que joua Monsieur Anders Narvinger. Monsieur Anders Narvinger n'avait bien évidemment jamais exercé d'emploi salarié ou de fonction exécutive quelconque au sein de V&S avant sa nomination, ce qui l'aurait sinon privé de son indépendance affirmée. Et c'est seulement après avoir démissionné de la Présidence du Conseil d'Administration de V&S, qu'il a rejoint le Conseil d'Administration de Pernod Ricard. À l'examen de cette situation, et en se fondant sur l'article 9.3 du Code AFEP-MEDEF, le Comité des nominations et de la gouvernance, puis le Conseil d'Administration, ont confirmé la qualité d'Administrateur indépendant de Monsieur Anders Narvinger.</p>
<p>Évaluation du Conseil d'Administration</p> <p>Article 10.4 : « Il est recommandé que les Administrateurs non exécutifs se réunissent périodiquement hors la présence des Administrateurs exécutifs ou internes. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration devrait prévoir une réunion par an de cette nature, au cours de laquelle serait réalisée l'évaluation des performances du Président, du Directeur Général, du ou des Directeurs Généraux Délégués et qui serait l'occasion périodique de réfléchir à l'avenir du management ».</p>	<p>Les questions relatives à la performance de la Présidente du Conseil d'Administration, du Vice-Président du Conseil et Directeur Général et du Directeur Général Délégué sont traitées, selon le cas, par le Comité des nominations et de la gouvernance dans le cadre de l'évaluation périodique du fonctionnement du Conseil ou par le Comité des rémunérations à l'occasion de la revue annuelle de leur rémunération. Pour ces raisons, et compte tenu également du caractère collégial du Conseil d'Administration (rappelé par l'article 1.1 du Code AFEP-MEDEF), il n'est pas prévu de réunion formelle des Administrateurs non exécutifs hors la présence des Administrateurs exécutifs ou internes à la Société. Cette possibilité n'est pas non plus prévue dans le Règlement intérieur du Conseil d'Administration.</p>
<p>Comité d'audit</p> <p>Article 16.2.1 : « Les délais d'examen des comptes doivent être suffisants (au minimum deux jours avant l'examen par le Conseil) ».</p>	<p>Pour des raisons pratiques, notamment liées à la présence au sein du Comité d'une majorité de membres non-résidents, le Comité d'audit examinant les comptes se tient en général la veille du Conseil d'Administration. Les membres du Comité d'audit disposent, toutefois, des documents et informations nécessaires à l'exercice de leur mission dans des délais leur permettant d'en prendre connaissance et de les examiner de manière satisfaisante.</p>

(1) Le Règlement intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

Dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général

Afin d'adapter la gouvernance du Groupe et de permettre une transition naturelle et opérationnelle dans la Direction Exécutive de la Société, le Conseil d'Administration, réuni à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires du 5 novembre 2008, a décidé de scinder les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Lors de sa séance du 29 août 2012, le Conseil d'Administration a, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, nommé Madame Danièle Ricard en qualité de Présidente du Conseil d'Administration à la suite du décès de Monsieur Patrick Ricard, et Monsieur Pierre Pringuet en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, ce dernier conservant ses fonctions de Directeur Général qui ont, par ailleurs, été renouvelées lors du Conseil du 9 novembre 2012.

Pouvoirs du Président du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée Générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en particulier, que les Administrateurs sont en mesure de remplir leur mission. Il peut demander communication de tout document ou information propre à éclairer le Conseil dans le cadre de la préparation de ses réunions.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement intérieur (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général » ci-dessous).

Limitation des pouvoirs du Directeur Général

À titre interne, suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 29 août 2012 et conformément à l'article 2 de son Règlement intérieur ⁽¹⁾, le Directeur Général doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour toutes les opérations significatives se situant hors de la stratégie annoncée par la Société ainsi que pour les opérations énumérées ci-après :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par opération ;
- conclure avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;

- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 100 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 100 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 200 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 100 millions d'euros.

Le Conseil d'Administration du 6 novembre 2013 a autorisé le Directeur Général, pour une durée d'une année, à délivrer, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties dans la limite d'un montant global de 100 millions d'euros.

Le même Conseil d'Administration a autorisé le Directeur Général pour une durée d'une année à donner à l'égard des administrations fiscales et douanières, au nom de la Société, des cautions, avals ou garanties, sans limite de montant.

Pouvoirs du Directeur Général Délégué

Le Conseil d'Administration du 29 août 2012 a, sur recommandation du Comité des nominations et de la gouvernance, coopté Monsieur Alexandre Ricard en qualité d'Administrateur, et l'a nommé Directeur Général Délégué sur proposition de Monsieur Pierre Pringuet, Directeur Général.

Le Directeur Général Délégué est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées Générales d'actionnaires et au Conseil d'Administration, ainsi que dans le respect des limites d'ordre interne telles que définies par le Conseil d'Administration et son Règlement intérieur ⁽¹⁾ (voir le paragraphe « Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué » ci-dessous).

Limitation des pouvoirs du Directeur Général Délégué

À titre interne, suivant la décision du Conseil d'Administration en date du 29 août 2012 et conformément à l'article 2 de son Règlement intérieur, le Directeur Général Délégué doit s'assurer, avant d'engager la Société, du consentement du Conseil d'Administration pour toutes les opérations significatives se

(1) Le Règlement intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

situant hors de la stratégie annoncée par la Société ainsi que pour les opérations énumérées ci-après :

- faire des acquisitions, aliénations et échanges de biens et droits immobiliers et engager des investissements, pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par opération ;
- conclure, avec des entreprises de droit français ou non, tout traité de participation ou d'exploitation en commun à l'exception de toute société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) ;
- prendre tout intérêt et participation dans toute entreprise ou société de personnes ou de capitaux, constituée ou à constituer, par voie de souscription ou apport en espèces ou en nature, par des achats d'actions, droits sociaux ou autres titres et généralement par toute forme quelconque et pour un montant excédant 50 millions d'euros par opération ;
- consentir des prêts, crédits et avances pour un montant supérieur à 50 millions d'euros par emprunteur, sauf quand cet emprunteur est une société filiale de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) et à l'exclusion des prêts consentis pour une durée inférieure à un an ;
- emprunter, avec ou sans constitution de garanties sur des éléments de l'actif social, pour un montant total supérieur à 100 millions d'euros au cours d'un même exercice, sauf auprès des filiales de Pernod Ricard (au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce) pour lesquelles aucune limite n'est prévue ;
- cautionner, avaliser ou donner des garanties, sous réserve d'une délégation du Directeur Général suivant la délégation expresse du Conseil d'Administration dans les limites des articles L. 225-35 et R. 225-28 du Code de commerce ;
- céder des participations dont la valeur d'entreprise est supérieure à 50 millions d'euros.

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration

Règles générales relatives à la composition du Conseil d'Administration et à la nomination des Administrateurs

La composition nominative du Conseil d'Administration est détaillée dans le paragraphe « Composition du Conseil d'Administration et fonctions exercées par les Administrateurs ».

Le Conseil d'Administration de la Société est composé de 3 membres au moins et de 18 au plus, sauf dérogation résultant des dispositions légales. Conformément aux dispositions statutaires, chaque Administrateur doit être propriétaire d'au moins 50 actions de la Société, inscrites sous la forme nominative. Toutefois, il est recommandé dans le Règlement intérieur du Conseil⁽¹⁾, que les Administrateurs acquièrent et détiennent au moins 1 000 actions de la Société⁽²⁾.

(1) Le Règlement intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

(2) Conformément à la loi, les Administrateurs représentant les salariés n'ont pas l'obligation de détenir un minimum d'actions de la Société.

(3) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour établir le pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration ni la proportion de femmes.

Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire sur proposition du Conseil d'Administration après avis du Comité des nominations et de la gouvernance. Ils peuvent être révoqués à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

Conformément à la loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013 et aux statuts, deux Administrateurs représentant les salariés siègent au Conseil d'Administration depuis janvier 2014 à la suite de leur désignation respectivement le 28 novembre 2013 par le Comité d'entreprise européen et le 2 décembre 2013 par le Comité de groupe (France).

Un représentant du personnel de la Société assiste aux réunions du Conseil d'Administration avec voix consultative.

À la date d'établissement du présent Rapport, le Conseil d'Administration est composé de 16 membres dont 2 Administrateurs représentant les salariés. Avec la présence de 4 femmes, Pernod Ricard satisfait et au-delà, aux dispositions de la loi du 27 janvier 2011 sur la parité (une proportion minimale de 20 % de femmes⁽³⁾ à respecter avant l'Assemblée Générale devant se tenir en 2014) et du Code AFEP-MEDEF (une proportion minimale de 20 % de femmes⁽³⁾ à compter de l'Assemblée Générale de 2013).

Le Conseil compte 7 Administrateurs indépendants⁽³⁾. Par ailleurs, 5 Administrateurs sont de nationalité étrangère.

Le Conseil d'Administration peut, sur proposition de son Président, nommer un ou plusieurs censeurs, personnes physiques ou morales, choisis parmi ou en dehors des actionnaires.

La durée des fonctions des Administrateurs est fixée à quatre ans. Toutefois, à titre exceptionnel, l'Assemblée Générale peut, sur proposition du Conseil d'Administration, nommer ou renouveler certains Administrateurs pour une durée de deux ans afin de permettre un renouvellement échelonné du Conseil d'Administration.

Évolution de la composition du Conseil d'Administration au cours de l'exercice 2013/2014

Au cours de l'exercice 2013/2014, l'Assemblée Générale du 6 novembre 2013 a renouvelé, pour une durée de quatre ans, les mandats d'Administrateur de Madame Danièle Ricard, de Messieurs Laurent Burelle, Michel Chambaud et de la Société Paul Ricard, représentée par Monsieur Paul-Charles Ricard, et également renouvelé, pour une durée de deux ans, le mandat d'Administrateur de Monsieur Anders Narvinger.

Indépendance des Administrateurs

La Société souscrit aux critères d'indépendance tels qu'exprimés par le Code AFEP-MEDEF. Un membre du Conseil d'Administration est considéré comme indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec

la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement (article 3 du Règlement intérieur du Conseil d'Administration ⁽¹⁾).

Dans cet esprit, le Conseil d'Administration et le Comité des nominations et de la gouvernance se fondent sur la grille d'analyse de référence ci-dessous pour apprécier annuellement l'indépendance des Administrateurs ainsi qu'à l'occasion de chaque cooptation, nomination ou renouvellement. Le Conseil d'Administration et le Comité des nominations et de la gouvernance examinent si l'Administrateur :

- exerce des fonctions de Direction dans la Société ou son Groupe ou a des liens d'intérêt particuliers avec ses Dirigeants Mandataires Sociaux ;
- est ou a été, au cours des cinq dernières années, salarié, Dirigeant Mandataire Social ou Administrateur de la Société ou d'une société du Groupe ;
- est ou a été, Dirigeant Mandataire Social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'Administrateur ou dans laquelle un salarié ou Dirigeant Mandataire Social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'Administrateur ;
- est client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement, significatif de la Société ou son Groupe ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- a un lien familial proche avec un Mandataire Social ;
- a été Commissaire aux Comptes de l'entreprise au cours des cinq dernières années ;
- est membre du Conseil de l'entreprise depuis plus de douze ans ;
- est un actionnaire important ou de référence de la Société ou de sa Société Mère exerçant un contrôle sur la Société, étant précisé que si cet actionnaire détient plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la Société, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Conseil examineront systématiquement son indépendance en tenant compte de la composition du capital de la Société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

S'agissant en particulier du critère de la relation d'affaires, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Conseil d'Administration ont constaté, qu'à leur connaissance, il n'existait aucune relation d'affaires entre les Administrateurs et la Société ou son Groupe.

Le Conseil d'Administration du 23 juillet 2014 a confirmé que parmi les 14 membres composant le Conseil d'Administration (hors les deux Administrateurs représentant les salariés ⁽²⁾), 7 Administrateurs ont la qualité d'indépendant : Mesdames Nicole Bouton et Susan Murray et Messieurs Laurent Burelle, Michel Chambaud, Wolfgang Colberg, Ian Gallienne et Anders Narvinger.

Déontologie des Administrateurs

L'article 4 du Règlement intérieur ⁽¹⁾ et l'article 17 des statuts précisent les obligations déontologiques applicables aux Administrateurs et à leurs représentants permanents, chaque Administrateur reconnaissant avoir pris connaissance de ces obligations avant d'accepter son mandat.

En outre, le Conseil d'Administration du 16 février 2011 a adopté un Code de déontologie ayant vocation à prévenir les délits et manquements d'initiés.

En application de ce Code, les Administrateurs sont appelés à consulter le Comité de déontologie avant toute opération portant sur le titre Pernod Ricard ou ses dérivés.

Fonctionnement et activité

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est déterminé par les dispositions légales et réglementaires, par les statuts et par son Règlement intérieur ⁽¹⁾ adopté par le Conseil d'Administration dans sa séance du 17 décembre 2002, modifié et complété en 2008, 2009, 2011 et dernièrement le 29 août 2012. Le Règlement intérieur du Conseil d'Administration, en complément des aspects légaux, réglementaires et statutaires, précise les règles et modalités de fonctionnement du Conseil. Il rappelle notamment les disciplines de diligence, de confidentialité et de révélation des conflits d'intérêts.

Le Règlement intérieur rappelle également les différentes règles en vigueur relatives aux conditions d'intervention en Bourse sur les titres de la Société et les obligations de déclarations et de publicité s'y rapportant.

Périodiquement, et au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à un débat sur son fonctionnement, notamment autour des axes suivants :

- il examine sa composition, son fonctionnement et son organisation ;
- il vérifie que les questions importantes sont convenablement préparées et débattues.

Par ailleurs, au moins une fois tous les trois ans, il effectue ou fait réaliser une évaluation formelle de ses travaux. Une telle évaluation a été réalisée au cours de l'exercice 2011/2012 dont les principales conclusions sont présentées dans le paragraphe « Évaluation du Conseil d'Administration » du présent Rapport.

Réunions du Conseil d'Administration

Il appartient au Président de réunir le Conseil d'Administration, soit à intervalles réguliers, soit aux moments qu'il juge opportuns. Afin de permettre au Conseil un examen et une discussion approfondis des questions entrant dans le cadre de ses attributions, le Règlement intérieur ⁽¹⁾ prévoit que le Conseil se réunisse au minimum six fois par an. En particulier,

(1) Le Règlement intérieur peut être consulté sur le site Internet de la Société (www.pernod-ricard.com). Il peut être modifié à tout moment par le Conseil d'Administration.

(2) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour établir le pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration ni la proportion de femmes.

le Président du Conseil d'Administration veille à réunir le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels et convoquer l'Assemblée Générale chargée de les approuver.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son Président. La convocation, adressée aux Administrateurs au moins huit jours avant la date de la séance sauf cas d'urgence motivée, fixe l'ordre du jour et le lieu de la réunion qui est en principe le siège social de la Société. Les réunions du Conseil d'Administration peuvent également avoir lieu par voie de visioconférence et de télécommunication dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur et le Règlement intérieur.

Information des Administrateurs

Les Administrateurs reçoivent les informations nécessaires à l'exercice de leur mission. Les textes et documents, supports des points inscrits à l'ordre du jour, leur sont adressés suffisamment à l'avance pour permettre une préparation effective des réunions, et généralement huit jours avant les réunions et cela en application du Règlement intérieur.

L'Administrateur peut solliciter toute explication ou la production d'informations complémentaires et plus généralement formuler auprès du Président toute demande d'information ou d'accès à l'information qui lui semblerait utile.

Disposant régulièrement d'informations privilégiées, les Administrateurs s'abstiennent d'utiliser ces informations en acquérant ou cédant des titres de la Société, et d'effectuer des opérations de Bourse pendant les trente jours qui précèdent l'annonce des résultats annuels et semestriels et les quinze jours qui précèdent l'annonce des chiffres d'affaires trimestriels. Ils sont invités par ailleurs à recueillir l'avis du Comité de déontologie avant toutes opérations de Bourse sur les actions de la Société ou ses dérivés (comme rappelé au paragraphe « Déontologie des Administrateurs »).

Attributions du Conseil d'Administration et activité en 2013/2014

En exerçant ses prérogatives légales, le Conseil d'Administration, notamment :

- se prononce sur l'ensemble des décisions relatives aux grandes orientations stratégiques, économiques, sociales et financières de la Société et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale ;
- se saisit de toute question intéressant la bonne marche des affaires de la Société et en assure le suivi et le contrôle. À cette fin, il procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns et notamment au contrôle de la gestion de la Société ;
- approuve les projets d'investissements et toute opération, notamment d'acquisition ou de cession, susceptible d'affecter significativement le résultat du Groupe, la structure de son bilan ou son profil de risques ;
- arrête les comptes annuels et semestriels et prépare l'Assemblée Générale ;
- définit la politique de communication financière de la Société ;
- s'assure de la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés ;

- désigne les Mandataires Sociaux chargés de diriger la Société ;
- définit la politique de rémunération de la Direction Générale sur recommandation du Comité des rémunérations ;
- examine annuellement, avant la publication du rapport annuel, au cas par cas, la situation de chacun des Administrateurs, puis porte à la connaissance des actionnaires les résultats de son examen de sorte que puissent être identifiés les Administrateurs indépendants ;
- approuve le rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil et de l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Conseil d'Administration s'est réuni à 8 reprises avec un taux d'assiduité de 97,5 %. La durée moyenne des réunions a été d'environ 3 heures 30.

Les Administrateurs ont été régulièrement informés de l'évolution de l'environnement concurrentiel et les Dirigeants opérationnels des principales filiales leur ont commenté l'organisation, les activités et les perspectives de ces dernières.

À chacune de ses réunions, le Conseil a débattu de la marche des affaires : activité, résultats et trésorerie, et pris connaissance de l'activité du titre, des principaux ratios de la valorisation boursière.

Le Conseil d'Administration a notamment arrêté les comptes semestriels et annuels, ainsi que les conditions de la communication financière, examiné le budget, assuré la préparation de l'Assemblée Générale Mixte et arrêté en particulier les projets de résolutions.

Comme recommandé, le Conseil d'Administration a davantage été impliqué dans la réflexion relative à la stratégie du Groupe via l'examen d'une analyse stratégique du Groupe dans son environnement concurrentiel et la revue du plan stratégique et de la mise en œuvre de ce dernier.

Le Conseil d'Administration consacre une partie significative de son ordre du jour aux comptes-rendus et aux débats ayant trait aux travaux confiés aux différents comités et à leurs recommandations.

Le Conseil a arrêté, sur proposition du Comité des rémunérations, les conditions de la rémunération de la Présidente du Conseil d'Administration, du Vice-Président et Directeur Général ainsi que du Directeur Général Délégué, et cela en conformité avec les recommandations du Code AFEP-MEDEF, révisé en juin 2013.

Le Conseil a également examiné des questions de gouvernance notamment sur la composition du Conseil d'Administration au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF et des nouvelles dispositions législatives (désignation de deux Administrateurs représentant les salariés).

Le Conseil a procédé à l'évaluation annuelle de son fonctionnement lors de sa séance du 23 juillet 2014, dont les conclusions sont exposées ci-après. Une nouvelle évaluation triennale formalisée sera réalisée au titre de l'exercice 2014/2015 avec le support d'un cabinet extérieur.

Évaluation du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions du Code AFEP-MEDEF et de son Règlement intérieur, le Conseil d'Administration a fait réaliser au cours du 1^{er} trimestre 2012 l'évaluation des conditions de son fonctionnement à formaliser tous les trois ans. L'étude a été confiée à un consultant extérieur et a été menée à l'aide d'un questionnaire suivi d'un entretien avec chacun des Administrateurs.

S'il est très généralement considéré que le Conseil est très dynamique et qu'il a un fonctionnement largement satisfaisant, les Administrateurs, dans le cadre d'une démarche constructive, ont émis les principales recommandations suivantes :

- davantage de documents remis devraient être traduits en anglais, pour un travail préparatoire plus efficace ;
- davantage de temps devrait être accordé aux comptes-rendus des comités ;
- implication accrue des Administrateurs en matière de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) ;
- examen collectif de la politique Groupe de Gestion des Risques de l'Entreprise.

Dans le cadre de son autoévaluation annuelle, le Conseil d'Administration du 23 juillet 2014 a, tout en rappelant que ses membres considèrent le Conseil comme étant toujours très dynamique, au fonctionnement harmonieux, très professionnel et transparent, passé en revue les actions qui ont été mises en œuvre dans le cadre des points d'amélioration identifiés par les Administrateurs lors de l'évaluation formalisée. Ainsi et depuis, le Conseil s'est davantage impliqué dans les réflexions relatives à la stratégie du Groupe et a par ailleurs souligné le rôle plus important du Comité des nominations et de la gouvernance pour traiter des questions relatives à la Gouvernance. Il a également apprécié le temps consacré aux comptes-rendus des différents comités.

L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Il est rappelé que l'article 32 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale. Un résumé de ces règles figure dans la Partie 8 « Informations sur la Société et le capital » du présent document.

Les organes du gouvernement d'entreprise

Les comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration délègue à ses comités spécialisés la préparation de sujets spécifiques soumis à son approbation.

Trois comités instruisent les sujets qui sont du domaine qui leur a été confié et soumettent au Conseil leurs opinions et recommandations : le Comité d'audit, le Comité des nominations et de la gouvernance et le Comité des rémunérations.

Le Comité d'audit

Au 27 août 2014, le Comité d'audit est composé de :

Président :

Monsieur Michel Chambaud (Administrateur indépendant)

Membres :

Madame Susan Murray (Administrateur indépendant)

Monsieur Wolfgang Colberg (Administrateur indépendant)

Monsieur François Gérard

Trois des quatre Administrateurs membres du Comité d'audit sont des Administrateurs indépendants (soit 75 %). Les membres du Comité d'audit ont été notamment choisis en raison de leurs compétences dans les domaines comptable et financier appréciées au regard de leur formation et de leur expérience professionnelle.

Le Règlement intérieur du Comité d'audit, actualisé au cours de l'exercice, a été approuvé lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 janvier 2014. Le Comité d'audit s'est réuni à 4 reprises au cours de l'exercice 2013/2014 avec un taux d'assiduité de 94 %.

Missions principales du Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour principales missions :

- d'examiner les projets de comptes annuels et semestriels sociaux et consolidés du Groupe avant leur soumission au Conseil d'Administration ;
- de s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes et principes comptables, prévenir tout manquement éventuel à ces règles, et veiller à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires ;
- d'examiner le traitement comptable adéquat des opérations complexes ou inhabituelles au niveau du Groupe ;
- d'examiner le périmètre des sociétés consolidées et, le cas échéant, les raisons pour lesquelles des sociétés ne seraient pas incluses ;
- d'évaluer les systèmes de contrôle interne du Groupe et d'examiner les plans d'interventions et d'actions dans le domaine de l'Audit Interne ;
- d'examiner les risques et les engagements hors bilan significatifs, et d'apprécier la gestion de ces risques par la Société ;
- d'examiner toute question de nature financière ou comptable qui lui est soumise par le Conseil d'Administration ;
- de donner au Conseil d'Administration un avis ou une recommandation sur le renouvellement ou la nomination des Commissaires aux Comptes, sur la qualité de leurs travaux liés au contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, et sur le montant de leur rémunération tout en veillant au respect des règles garantissant leur indépendance et leur objectivité ;
- de superviser la procédure de sélection des Commissaires aux Comptes.

Compte-rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2013/2014

Les travaux du Comité d'audit, conformément à son Règlement intérieur, et en liaison avec les Commissaires aux Comptes, la Direction de la Consolidation, la Direction de la Trésorerie ainsi que la Direction de l'Audit interne de la Société, ont porté principalement sur les points suivants :

- revue de l'essentiel des textes législatifs ou réglementaires, rapports et commentaires français et étrangers en matière de gouvernance d'entreprise, de gestion des risques, de contrôle interne et d'audit ;
- examen, au cours de la réunion du 11 février 2014, de la situation intermédiaire au 31 décembre 2013 ;
- examen des comptes consolidés au 30 juin 2014 (ces derniers ont été revus lors de la séance du 26 août 2014) : le Comité d'audit s'est réuni avec la Direction et les Commissaires aux Comptes afin de discuter des états financiers et comptables et de leur fiabilité pour l'ensemble du Groupe. Il a notamment examiné les conclusions des Commissaires aux Comptes ainsi que le projet de présentation des informations financières aux marchés ;
- suivi de la trésorerie et de l'endettement du Groupe ;
- gestion des risques : les principaux risques du Groupe font régulièrement l'objet de présentations détaillées au Comité d'audit (les séances du 10 décembre 2013 et du 16 juin 2014 y ont été largement consacrées). En outre, la gestion du risque client et le suivi des plans de continuité d'activité ont fait l'objet de revues transversales en 2013/2014, afin de renforcer les processus en place dans les filiales du Groupe. Le Règlement intérieur du Comité d'audit et la Charte d'audit interne ont été actualisés sur l'exercice ;
- approbation du plan d'Audit Interne Groupe 2014/2015 lors de la réunion du 16 juin 2014. Le plan d'audit a été préparé et approuvé en prenant en compte les principaux risques du Groupe ;
- évaluation du contrôle interne : le Groupe a envoyé à ses filiales un questionnaire d'autoévaluation permettant d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. S'appuyant sur les principes de contrôle interne du Groupe et en conformité avec le Cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne et le guide d'application de ce dernier publiés en 2007 et actualisés en juillet 2010, ce questionnaire englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique. Il a fait l'objet de réponses documentées ainsi que d'une revue par les Régions et la Direction de l'Audit interne du Groupe. L'analyse de ces réponses a été présentée au Comité d'audit au cours de la séance du 26 août 2014 ;
- examen des rapports d'Audit Interne : au-delà des missions de contrôle et d'audit réalisées par les différentes filiales pour leur propre compte, 23 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2013/2014 par les équipes d'Audit Interne. Chaque mission réalisée fait l'objet d'un rapport complet décrivant la nature des risques identifiés, qu'ils soient opérationnels, financiers, juridiques ou stratégiques, ainsi que leur degré de maîtrise. Des recommandations sont émises lorsque cela est jugé nécessaire. Celles-ci sont validées par le Comité d'audit qui prend aussi régulièrement connaissance du degré d'avancement dans la mise en œuvre des recommandations des audits antérieurs.

Perspectives 2014/2015

Au cours de l'exercice 2014/2015, le Comité d'audit va poursuivre l'exercice de la mission qui lui a été confiée par le Conseil d'Administration conformément à la réglementation en vigueur. Au-delà des risques liés au processus d'élaboration de l'information financière, il se consacrera notamment à la revue de la gestion des risques majeurs du Groupe, ainsi qu'à l'analyse des comptes-rendus des missions d'Audit Interne et des thèmes transversaux prévus au plan d'audit 2014/2015. En particulier, il est prévu un exercice d'actualisation de la cartographie des risques du Groupe, impliquant les principales filiales et les principaux Directeurs Holding.

Le Comité des nominations et de la gouvernance

Au 27 août 2014, le Comité des nominations et de la gouvernance est composé de :

Présidente :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant)

Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant)

Monsieur César Giron (Administrateur)

Deux des trois Administrateurs membres du Comité des nominations et de la gouvernance sont des Administrateurs indépendants (soit 66,67 %). Le Directeur Général, Monsieur Pierre Pringuet est associé aux travaux du Comité ayant trait aux nominations d'Administrateurs.

Au cours de l'exercice 2013/2014, ce Comité s'est réuni à 5 reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.

Missions principales du Comité des nominations et de la gouvernance

Les missions de ce Comité, formalisées dans son Règlement intérieur révisé le 25 juin 2014, sont les suivantes :

- formuler des propositions concernant la sélection des nouveaux Administrateurs et proposer la procédure de recherche et de renouvellement ;
- débattre périodiquement, et au moins annuellement, au regard des critères d'indépendance du Code AFEP-MEDEF, de la qualification d'indépendance des Administrateurs ainsi que des candidats au poste d'Administrateur ou d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- assurer la pérennité des organes de Direction en établissant un plan de succession du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et des Administrateurs afin de pouvoir proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévue ;
- être informé du plan de succession des postes clés au sein du Groupe ;
- examiner régulièrement la composition du Conseil d'Administration afin de veiller notamment à la qualité (nombre de membres, diversité des profils, féminisation) et à l'assiduité de ses membres ;
- procéder périodiquement à l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration.

Compte-rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2013/2014

Au cours de l'exercice, les activités du Comité des nominations et de la gouvernance ont été les suivantes :

- formalisation du calendrier et du mode de désignation des Administrateurs représentant les salariés ;
- examen annuel de l'indépendance des membres du Conseil ;
- autoévaluation annuelle du fonctionnement du Conseil et formulation de recommandations ;
- étude et proposition de composition du Conseil au regard du critère de féminisation ;
- revue et analyse de la police d'assurance couvrant les Dirigeants et les Mandataires Sociaux ;
- rencontre avec les Administrateurs représentant les salariés désignés ;
- réflexion sur la composition future et réduite du Conseil d'Administration ;
- mise à jour du Règlement intérieur du Comité des nominations et de la gouvernance ;
- revue annuelle de la politique de Pernod Ricard SA en matière d'égalité professionnelle et salariale ;
- revue annuelle de la politique de Gestion des Talents du Groupe et présentation des plans de successions des principaux Dirigeants du Groupe.

Perspectives 2014/2015

- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration permettant de poursuivre le développement de la diversité et de la féminisation du Conseil.

Le Comité des rémunérations

Au 27 août 2014, le Comité des rémunérations est composé de :

Présidente :

Madame Nicole Bouton (Administrateur indépendant)

Membres :

Monsieur Anders Narvinger (Administrateur indépendant)

Monsieur Ian Gallienne (Administrateur indépendant)

Monsieur Manousos Charkoftakis (Administrateur représentant les salariés)

L'ensemble des Administrateurs membres du Comité des rémunérations, hors Administrateur représentant les salariés ⁽¹⁾, sont des Administrateurs indépendants (soit 100 %).

Au cours de l'exercice 2013/2014, le Comité des rémunérations s'est réuni à 6 reprises avec un taux d'assiduité de 100 %.

Missions principales du Comité des rémunérations

Les missions du Comité des rémunérations, confirmées par le Conseil du 12 février 2014, sont les suivantes :

- étudier et proposer au Conseil d'Administration la rémunération à allouer au(x) Dirigeant(s) Mandataire(s) Social(aux) ainsi que les dispositions relatives à sa (ou à leur) retraite et les avantages de toute nature mis à sa (ou à leur) disposition ;
- proposer à cet effet, et évaluer tous les ans, les règles de détermination de la part variable du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux et veiller à la cohérence des critères retenus avec les orientations stratégiques de la Société à court, moyen et long terme ;
- recommander au Conseil d'Administration l'enveloppe de jetons de présence devant être soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale, ainsi que son mode de répartition :
 - au titre des fonctions de membres du Conseil,
 - au titre des fonctions exercées au sein d'un Comité du Conseil d'Administration ;
- être informé, en présence du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux, de la politique de rémunération des principaux Dirigeants non-Mandataires Sociaux des sociétés du Groupe ;
- s'assurer de la cohérence de la politique de rémunération des Dirigeants non-Mandataires Sociaux, avec celle du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux ;
- proposer la politique générale d'attribution gratuite d'actions et d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions et en particulier, les conditions de ces attributions applicables aux Dirigeants Mandataires Sociaux de la Société ;
- approuver l'information donnée aux actionnaires dans le rapport annuel sur la rémunération du ou des Dirigeants Mandataires Sociaux (en particulier les éléments de la rémunération soumis au vote consultatif des actionnaires dans le cadre du « Say on Pay ») ainsi que sur la politique d'attribution d'options d'achat ou de souscription d'actions ou d'attribution gratuite d'actions et, plus généralement, sur les autres travaux du Comité des rémunérations.

Compte-rendu des travaux réalisés au titre de l'exercice 2013/2014

Les travaux qui ont été menés par le Comité des rémunérations sont détaillés dans la Partie 4 « Rapport de Gestion », au paragraphe « Rémunération des Mandataires Sociaux » du présent document.

Perspectives 2014/2015

Poursuite de l'examen de la politique de rémunérations des Dirigeants Mandataires Sociaux au regard des recommandations du Code AFEP-MEDEF révisé en juin 2013 et notamment, préparation des éléments de rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013/2014 à chaque Dirigeant Mandataire Social soumis à l'avis des actionnaires lors de l'Assemblée Générale du 6 novembre 2014 (« Say on Pay »).

(1) Conformément au Code AFEP-MEDEF, les Administrateurs représentant les salariés ne sont pas pris en compte pour établir le pourcentage d'indépendance du Conseil d'Administration et de ses comités.

Les structures de Direction

La Direction Générale

La Direction Générale du Groupe est assurée, au 30 juin 2014, par le Directeur Général, Monsieur Pierre Pringuet, assisté d'un Directeur Général Délégué, Monsieur Alexandre Ricard, et de trois Directeurs Généraux Adjoins. C'est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe.

Le Bureau Exécutif réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique.

Le Bureau Exécutif prépare, examine et avale toutes décisions concernant la marche du Groupe ou soumet ces dernières au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité Exécutif.

Composition du Bureau Exécutif :

- **Directeur Général**, Pierre Pringuet, Mandataire Social ;
- **Directeur Général Délégué**, Alexandre Ricard, Mandataire Social, également en charge des entités Réseau de Distribution ;
- **3 Directeurs Généraux Adjoins**, respectivement :
 - **Thierry Billot**, Directeur Général Adjoint, Marques,
 - **Gilles Bogaert**, Directeur Général Adjoint, Finances,
 - **Bruno Rain**, Directeur Général Adjoint, Ressources Humaines et Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ;
- **Ian FitzSimons**, Directeur Juridique.

En outre, la Direction de la Communication Groupe est rattachée au Directeur Général.

Le Comité Exécutif

Le Comité Exécutif est l'instance de Direction du Groupe réunissant la Direction Générale, le Directeur Juridique et les Dirigeants des principales filiales.

Le Comité Exécutif assure la coordination entre la Holding et ses filiales, ainsi qu'entre les filiales elles-mêmes (Sociétés de Marques et Sociétés de Marchés). Sous l'autorité de la Direction Générale, le Comité Exécutif assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques.

À ce titre, le Comité Exécutif :

- examine l'activité du Groupe et les variations par rapport au plan de marche ;
- se prononce sur la fixation des objectifs (compte de résultat, dette et objectifs qualitatifs) ;
- réalise périodiquement des revues de la stratégie des marques ;
- analyse la performance du réseau des Sociétés de Marchés et des Sociétés de Marques et propose les ajustements d'organisation nécessaires ;
- valide et assure le suivi des principales politiques du Groupe (Ressources Humaines, bonnes pratiques marketing et commerciales, politique QSE – Qualité, Sécurité, Environnement –, responsabilité sociétale, etc.).

Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

Le Comité Exécutif est composé :

- du Bureau Exécutif ;
- des Sociétés de Marques :
 - Chivas Brothers, Laurent Lacassagne, Président-Directeur Général,
 - Martell Mumm Perrier-Jouët, Philippe Guettat, Président-Directeur Général,
 - Pernod Ricard Winemakers, Jean-Christophe Coutures, Président-Directeur Général,
 - Irish Distillers Group, Anna Malmhake, Président-Directeur Général,
 - The ABSOLUT Company, Paul Duffy, Président-Directeur Général,
- des Sociétés de Marchés :
 - Pernod Ricard Americas, Philippe Dréano, Président-Directeur Général,
 - Pernod Ricard Asia, Pierre Coppéré, Président-Directeur Général,
 - Pernod Ricard Europe, Middle East and Africa, Christian Porta, Président-Directeur Général,
 - Pernod, César Giron, Président-Directeur Général,
 - Ricard, Philippe Savinel, Président-Directeur Général.

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le contrôle interne et la gestion des risques

Les principes et procédures de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise conforme au cadre de référence de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne.

Définition du contrôle interne

Les principes et procédures de contrôle interne en vigueur dans le Groupe ont pour objet :

- tout d'abord, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par les organes de gouvernance et la Direction Générale, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes aux entreprises du Groupe ;
- ensuite, de s'assurer que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux du Groupe reflètent avec sincérité l'activité et la situation des entreprises du Groupe ;
- enfin, d'assurer la bonne sauvegarde des actifs.

L'un des objectifs des systèmes de contrôle interne est de prévenir et de maîtriser l'ensemble des risques résultant de l'activité du Groupe, notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude, mais aussi les risques opérationnels divers, les risques stratégiques ainsi que les risques de conformité. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

Composantes du contrôle interne

Les principaux organes de contrôle interne se présentent de la manière suivante :

Au niveau Groupe

Le **Bureau Exécutif** est l'instance permanente de coordination de la Direction du Groupe. Il réunit la Direction Générale du Groupe ainsi que le Directeur Juridique du Groupe. Le Bureau Exécutif prépare, examine et avale toutes décisions concernant la marche du Groupe ou soumet ces dernières au Conseil d'Administration lorsque son approbation est nécessaire. Il organise les travaux du Comité exécutif.

Le **Comité exécutif** est un organe qui rassemble la Direction Générale du Groupe, le Directeur Juridique du Groupe et les Présidents-Directeurs Généraux des Sociétés de Marques et des Sociétés de Marchés. Il assure la conduite des activités du Groupe ainsi que la mise en œuvre de ses principales politiques. Il se réunit entre 8 et 11 fois par an.

L'**Audit Interne** du Groupe est rattaché à la Direction Financière du Groupe et rapporte à la Direction Générale et au Comité d'audit. L'équipe d'Audit Interne de la Holding est chargée d'exécuter le plan d'audit, avec l'appui des équipes d'audit des Régions et des équipes IT. Ce plan d'audit est déterminé après avoir réalisé une identification et une analyse des principaux risques du Groupe. Il est validé par la Direction Générale et le Comité d'audit. Il présente les différents sujets transversaux qui seront revus au cours de l'exercice, la liste des filiales qui feront l'objet de missions d'audit ainsi que les principaux thèmes qui seront abordés au cours de celles-ci.

Les résultats des travaux réalisés sont ensuite communiqués pour examen et analyse au Comité d'audit, à la Direction Générale et aux Commissaires aux Comptes.

L'**Audit Externe** : le choix du collège des Commissaires aux Comptes proposé à l'Assemblée Générale est du ressort du Conseil d'Administration sur recommandation du Comité d'audit.

Le Groupe a choisi un collège de Commissaires aux Comptes permettant une couverture mondiale et globale des risques du Groupe.

Au niveau des filiales

Le **Comité de Direction** désigné par la Holding ou la Région en charge comprend le Président-Directeur Général et les Directeurs des principales fonctions de la filiale. Le Comité de Direction a notamment la responsabilité de s'assurer de la bonne maîtrise des principaux risques pouvant affecter la filiale.

Le **Directeur Financier** est chargé, par le Président-Directeur Général, de la mise en place des systèmes de contrôle interne de manière à prévenir et à maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et notamment les risques comptables et financiers, dont l'erreur ou la fraude.

Identification et gestion des risques

L'exercice 2013/2014 a été consacré à :

- une revue des Plans de Continuité d'activité pour une sélection de 4 Sociétés de Marques, ainsi que la définition de plans d'actions visant à renforcer le suivi des plans d'activités pour l'ensemble des filiales ;
- une étude sur le pilotage du risque client au sein des filiales du Groupe, suivie de la diffusion d'un outil digital visant à aider les filiales à améliorer leur gestion de ce risque ;

- la mise en œuvre du questionnaire d'autoévaluation relatif au contrôle interne et à la gestion des risques. Ce questionnaire, actualisé sur l'exercice, est en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne, complété de son guide d'application et actualisé en juillet 2010 ;
- la réalisation de missions d'audit : 23 missions d'Audit Interne ont été réalisées au cours de l'exercice 2013/2014. Ces missions ont notamment eu pour objectif de s'assurer de la bonne application au sein des filiales des principes de contrôle interne du Groupe. Elles ont en outre permis de revoir les processus en place, les bonnes pratiques et les potentiels d'amélioration pour deux thèmes transversaux : le cadre contractuel achat et le suivi des stocks chez nos clients.

L'ensemble des axes d'amélioration identifiés ont fait l'objet de plans d'action précis au sein de chaque filiale et du Groupe, validés par la Direction Générale et le Comité d'audit. Leur mise en œuvre est régulièrement suivie et évaluée par la Direction de l'Audit Interne Groupe.

Les travaux effectués ont permis de renforcer la qualité du contrôle interne ainsi que la maîtrise des risques au sein du Groupe.

Éléments clés des procédures de contrôle interne

Les éléments clés se déclinent de la manière suivante :

La **Charte Pernod Ricard** précise les droits et obligations de chaque employé par rapport aux valeurs fondamentales du Groupe et notamment le sens de l'éthique : le respect des lois, l'intégrité et l'application des règles et procédures en vigueur au sein du Groupe. Cette Charte est remise à chaque employé lors de son embauche et est en permanence disponible sur le site intranet du Groupe.

Une procédure formelle de **Délégation de pouvoir**, émise par le Conseil d'Administration, précise les pouvoirs du Directeur Général, du Directeur Général Délégué, mais aussi des Directeurs Généraux Adjointes, ainsi que ceux du Directeur Juridique du Groupe.

Les **principes de contrôle interne** rappellent le socle commun des principes et règles applicables à toutes les filiales du Groupe en matière de contrôle interne pour chacun des 16 principaux cycles opérationnels identifiés.

Le **Questionnaire d'autoévaluation**, régulièrement actualisé afin notamment d'être en conformité avec le Cadre de référence de l'AMF sur le dispositif de gestion des risques et de contrôle interne. Il englobe notamment les pratiques de gouvernance d'entreprise, les activités opérationnelles et le support informatique. Soumis aux filiales du Groupe, il permet d'apprécier l'adéquation et l'efficacité de leur contrôle interne. Les réponses aux questionnaires sont documentées et revues par les Régions et la Direction de l'Audit Interne Groupe. L'ensemble de ces travaux fait l'objet :

- d'une synthèse par filiale et d'une synthèse Groupe, toutes deux communiquées à la Direction Générale et au Comité d'audit ;
- d'une lettre d'affirmation par filiale adressée au Président-Directeur Général de leur maison mère, puis d'une lettre d'affirmation des différentes maisons mères adressée au

Directeur Général de Pernod Ricard. Cette lettre engage les responsables des filiales sur l'adéquation de leurs procédures de contrôle par rapport aux risques identifiés.

La **Charte d'audit interne**, mise à jour au cours de l'exercice, est destinée à l'ensemble des collaborateurs exerçant une fonction de management et de contrôle. Elle s'attache à définir le référentiel, les missions, les responsabilités, l'organisation et le mode de fonctionnement de l'Audit Interne du Groupe, afin de sensibiliser chaque collaborateur au respect et à l'amélioration du processus de contrôle interne.

Les **Standards Qualité, Sécurité, Environnement Pernod Ricard** précisent les règles à respecter dans ces domaines. La Direction Industrielle du Groupe est responsable de leur respect.

Le **contrôle budgétaire** s'articule autour de trois axes que sont le budget annuel (ré-estimé plusieurs fois en cours d'année), le suivi des réalisations dans le cadre des *reportings* mensuels et le plan stratégique (quatre ans). Il repose sur des équipes de contrôle de gestion rattachées à la Direction Financière tant au niveau de la Holding et des Régions que des filiales. Il se décline de la manière suivante :

- le budget fait l'objet d'instructions précises (principes, calendrier) émises par la Holding et communiquées à l'ensemble des filiales. Le budget final est approuvé par la Direction Générale du Groupe ;
- le *reporting* est préparé sur la base de données saisies directement en filiale selon un calendrier précis communiqué en début d'année et conformément au manuel de *reporting* ainsi qu'aux principes comptables émis par la Holding ;
- l'analyse mensuelle des performances dans le cadre des *reportings* est présentée par la Direction Financière, à la Direction Générale, au Comité exécutif et lors des réunions du Comité d'audit et du Conseil d'Administration ;
- un plan stratégique sur quatre ans pour les principales marques du Groupe est établi annuellement selon les mêmes procédures de mise en œuvre que le budget ;
- un outil unique de gestion et de consolidation permet la saisie en direct par chaque filiale de l'ensemble de ses données comptables et financières.

La **gestion centralisée de la trésorerie** est pilotée par la Direction de la Trésorerie rattachée à la Direction Financière du Groupe.

Contrôle juridique et opérationnel de la Holding sur ses filiales

Les filiales sont, pour la plupart, détenues directement ou indirectement à 100 % par la société Pernod Ricard.

Pernod Ricard est représentée directement ou indirectement (par filiale interposée) aux Conseils d'Administration des filiales.

La Charte Pernod Ricard et les principes de contrôle interne du Groupe précisent le cadre d'autonomie des filiales, en particulier par rapport à des décisions stratégiques.

Le rôle assigné à Pernod Ricard, décrit dans le paragraphe « Un *business model* décentralisé » de la Partie 1 « Présentation du groupe Pernod Ricard » du présent document, constitue un élément important de contrôle des filiales.

— Information financière et comptable

Préparation des comptes consolidés du Groupe

Le Groupe, en plus de l'information de gestion précisée ci-avant, élabore les comptes consolidés semestriels et annuels. Ces processus sont gérés par la Direction de la Consolidation rattachée à la Direction Financière du Groupe de la manière suivante :

- diffusion des principes comptables et financiers du Groupe sous la forme d'un manuel de procédures ;
- préparation et transmission par la Direction de la Consolidation des instructions précises aux filiales avant chaque consolidation incluant un calendrier détaillé ;
- consolidation par palier ;
- réalisation des comptes consolidés à partir des informations communiquées permettant de couvrir l'intégralité du périmètre ;
- utilisation d'un outil progiciel unique déployé dans les filiales du Groupe. La maintenance de ce dernier et la formation des utilisateurs sont réalisées par la Direction Financière du Groupe avec l'assistance ponctuelle de consultants externes.

Par ailleurs, les filiales consolidées rédigent une lettre d'affirmation adressée aux Commissaires aux Comptes, et également envoyée à la Holding. Cette lettre engage les Directions des filiales consolidées sur l'exactitude et l'exhaustivité de l'information financière transmise à la Holding dans le cadre de la consolidation.

Préparation des comptes sociaux de Pernod Ricard

Pernod Ricard établit des comptes sociaux dans le cadre des lois et règlements en vigueur. Elle prépare une liasse de consolidation en application des instructions reçues de la Direction Financière.

Paris, le 27 août 2014

Danièle Ricard

Présidente du Conseil d'Administration